

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES – CESSION D'UN TENEMENT FONCIER  
(HORS CHAMP D'APPLICATION DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DU 01/04/2019)

Identification du propriétaire :

Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Immeuble Le Noailles  
62/64 La Canebière  
CS10474  
13001 MARSEILLE  
Tél : 04 96 11 70 00

Objet de la présente consultation :

Cession d'un tènement foncier sur la commune de La Brillanne pour la réalisation d'un programme d'environ 40 logements.

L'EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite céder un tènement foncier, représentant environ 16 250 m<sup>2</sup>. Le prix prévisionnel de vente du foncier est stipulé dans le règlement de la consultation.

Lieu de retrait du dossier de consultation:

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rubrique « Appel à projets » sur le site internet de l'EPF  
<https://consultation.epfprovencealpes.fr/>

En cas de dysfonctionnement lié au téléchargement complet du dossier, veuillez contacter la personne suivante :

Mme Pauline LONGUEVILLE : [p.longueville@epfpaca.com](mailto:p.longueville@epfpaca.com) ou 04 88 00 40 94

Date limite de remise des candidatures et des offres :

le **31/03/2022 à 12h00**.

Lieu de remise des candidatures et des offres

A l'adresse :

EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Immeuble le Noailles –**2<sup>ème</sup> étage**  
CS10474  
62/64 La Canebière  
13001 MARSEILLE

La remise des candidatures et des offres sera réalisée uniquement sur support papier (et copie sur support informatique). La transmission par voie électronique ou par fax ne sera pas acceptée.